



Projet éducatif de la

Mairie de Breteil

voté au conseil municipal du 11 janvier 2016

Pourquoi un projet éducatif ?

Le projet éducatif de la commune de Breteil repose notamment sur des fondements de la Convention internationale des droits de l'enfant. Il est établi en fonction des grandes valeurs partagées par la municipalité, mais aussi sur les besoins du territoire.

Il définit les orientations à mettre en œuvre auprès des enfants de la commune. Ainsi, ce projet a pour vocation de guider l'action des professionnels de l'enfance dans le fonctionnement des différentes structures d'accueil. Il doit permettre aux directeurs et à leurs équipes de décliner les projets pédagogiques. Ce projet engage donc tous les acteurs de l'enfance qui doivent nécessairement y adhérer pour pouvoir agir en cohérence avec les valeurs défendues.

Les fondements du projet éducatif

Les constats

Forte d'une population de presque 3500 habitants, la commune de Breteil compte environ 25% d'enfants de 0 à 18 ans. Commune périurbaine située à moins de 20 km à l'Ouest de Rennes et à moins de 5 km du centre de Montfort sur Meu où l'on trouve de nombreux services, Breteil est une commune dynamique où l'on trouve trois écoles qui rassemblent environ 420 enfants de primaire.

Un tissu associatif riche compte une quarantaine d'associations sur la commune. Suite à une enquête réalisée auprès des parents des élèves du primaire, il est apparu que plus de 80% des enfants de primaire pratiquent une activité extrascolaire, dont 86% une activité sportive.

La municipalité aspire à répondre au mieux aux besoins de garde des familles en assurant un cadre sécurisant pour l'enfant et sa famille. Elle souhaite continuer à enrichir l'offre d'activités auprès des enfants et les ouvrir à d'autres activités artistiques, culturelles et autour de l'environnement. Pour cela la commune entend s'appuyer sur les associations locales et créer des liens entre les différents partenaires éducatifs.

Les valeurs

Les ambitions éducatives de la commune trouvent leur source dans la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, dont les quatre grands principes sont les suivants:

- La non-discrimination
- L'intérêt supérieur de l'enfant
- Le droit à la vie, à la survie et au développement
- Le respect de l'opinion de l'enfant

Les grandes valeurs partagées par la municipalité sont :

- Le respect de l'intégrité de l'enfant, respect de son rythme et de ses choix
- La liberté, liberté d'opinion, liberté d'expression
- La justice sociale, l'égalité des chances, l'égalité des sexes
- La citoyenneté, la solidarité entre les individus et le respect de l'environnement

Les objectifs éducatifs

Les objectifs éducatifs qui découlent de ses valeurs sont les suivants :

Le respect de l'enfant en tant qu'individu, respect de son rythme et de ses choix

- Tendre vers l'autonomie de l'enfant.
- Développer la confiance en soi.
- Valoriser l'enfant dans ses projets, dans ses réussites, dans ses compétences quelles qu'elles soient.
- Etre à l'écoute du plaisir et du bien-être de l'enfant pour construire les règles de vie.

La liberté, liberté d'opinion, liberté d'expression

- Respecter le choix de l'enfant dans ses loisirs.
- Prendre en compte la parole de l'enfant, notamment dans l'évaluation des actions éducatives.

La justice sociale, l'égalité des chances, l'égalité des sexes

- Lutter contre la discrimination sous toutes ses formes notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion ou d'opinion et vivre la mixité sociale
- Inculquer le respect des autres et de soi-même, accepter les différences.
- Affirmer le principe de liberté de conscience, de laïcité.
- Accompagner au mieux les enfants en situation de handicap.
- Favoriser l'accès au plus grand nombre à la culture ; favoriser la découverte, l'initiation à différentes activités qu'elles soient artistiques, culturelles ou sportives, afin de donner à chacun la possibilité de se construire et de faire ses propres choix.

La citoyenneté, la solidarité entre les individus et le respect de l'environnement

- Faire prendre conscience à l'enfant de ses droits et de ses devoirs ; enseigner le respect de ses pairs, des règles, du matériel et de son environnement proche (physique et affectif).
- Favoriser le vivre ensemble, l'entraide ; lutter contre toute forme d'individualisme, à travers les différentes activités comme dans la vie quotidienne.

- Favoriser les interactions entre enfants avec le souci d'une saine émulation, plutôt qu'avec des enjeux de compétition.
- Développer l'ouverture sur le monde et le lien intergénérationnel.
- Constituer une communauté éducative complémentaire ; impliquer les familles dans une démarche de coéducation et favoriser la collaboration entre les différents partenaires éducatifs.
- Ancrer l'enfant dans son environnement rural et urbain ; considérer l'enfant comme acteur de son territoire, lui apporter une meilleure connaissance de son milieu afin qu'il puisse s'approprier sa commune et son patrimoine historique.
- Prôner la paix, condamner toutes les formes de violences qu'elles soient physiques ou morales.